

# Financer l'innovation en Ehpad: un décalage entre la loi et la pratique

Article 02/07/2018 [POLITIQUE NATIONALE](#)

*Tout en encourageant les gestionnaires d'Ehpad à tenter de nouvelles approches, Serge Duver, responsable de l'expertise et de l'ingénierie au cabinet de conseil Gérontim, a déploré un décalage entre la loi et la pratique en matière de financement des innovations par les ARS, lors du Géronforum 2018 organisé par la Fnaqpa*

Le secteur médico-social bruisse "d'innovation", et la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa) n'y coupe pas. Elle a organisé son Géronforum 2018 sur [cette thématique](#) à La Grande-Motte (Hérault) fin juin.

Mais voilà, l'argent, et les pratiques, ne suivent pas toujours les bonnes volontés... ni la loi, a fait remarquer Serge Duver lors d'une séquence intitulée "Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), vecteur ou casseur d'innovation?" Responsable de l'expertise et de l'ingénierie au cabinet de conseil Gérontim, il a détaillé le paysage institutionnel de l'innovation en Ehpad.

Il a d'abord rappelé que, dans le code de l'action sociale et des familles (CASF), "il y a deux notions proches", celle de l'innovation et celle d'"établissement à caractère expérimental".

Dans les deux cas, "on est sur une démarche nouvelle, inédite, créative, sur deux angles juridiques différents".

"Le caractère innovant regroupe des modalités nouvelles d'accompagnement, mais qui s'inscrivent dans des établissements existants", a-t-il défini. Il a donné l'exemple "d'un Ehpad de 64 places qui veut mettre en place -et qui veut porter ça dans le cadre du CPOM pour avoir du financement sur l'innovation-, un bar thérapeutique de nuit, pour ses résidents, mais aussi ouvert sur l'extérieur car les alertes d'appel de téléalarme" de personnes à domicile pourront aboutir aux professionnels qui tiendront ce bar.

Le caractère expérimental d'une structure, quant à lui, permet "de sortir du cadre réglementaire, parce que le contenu des accompagnements est spécifique". "Mais surtout, on peut changer de catégorie de bénéficiaires, et surtout encore, on va pouvoir acter, avec les autorités de tarification, un mode de tarification, de financement, exorbitant du droit commun", a-t-il détaillé.

C'est donc "un financement totalement négocié sans aucune limite réglementaire opposable a priori".

"Certaines ARS [agences régionales de santé], aujourd'hui amalgament les deux notions alors que ce sont bien deux notions distinctes", a-t-il insisté.

Cette commission "a pour principale mission de fixer les orientations et de valider les travaux de la direction de la qualité de l'accompagnement social et médico-social (Diqasm)", cette direction étant elle-même "chargée d'élaborer les recommandations de bonnes pratiques relatives à l'inclusion sociale, la protection de l'enfance, l'accompagnement des personnes handicapées, des personnes âgées mais aussi de

fixer le cadre d'évaluation des quelque 36.000 établissements et services sociaux et médico-sociaux", rappelle la HAS dans son communiqué.

La Haute autorité avait lancé en mars un appel à candidatures pour recruter des experts.

### Le CPOM "indirectement" porteur d'innovation

En 2017, le CPOM n'a pas été porteur d'innovation, a également asséné Serge Duver. Néanmoins "il modifie certains paradigmes et provoque de réels changements", notamment celui "du périmètre", puisque l'on regarde "l'avenir d'un territoire sur lequel l'établissement va jouer un rôle, non pas tout seul, mais en synergie avec les autres acteurs".

"A ce jour, j'ai accompagné 28 CPOM et on voit une nette évolution entre 2017 et 2018 de la part des ARS et des départements, pour les Ehpad, qui vise à embrasser plus largement la dimension territoriale, là où en 2017 on était plus dans un copier-coller de convention tripartite, sans grande ambition stratégique", a-t-il estimé.

Mais si, donc, le CPOM peut être "indirectement" porteur d'innovations, encore faut-il "que les directeurs d'établissements, les gestionnaires, veuillent également avoir cette ambition stratégique".

En tout cas, selon Serge Duver, "dans le sillage des politiques nationales", l'innovation est "un thème qui va être progressivement porté, amené dans les CPOM, par toutes les ARS de France, par les départements".

"Raison de plus pour s'interroger, quand on est organisme gestionnaire, sur ce qu'on peut concevoir d'innovant, d'expérimental, parce qu'on a plus de chances en 2018 et dans les années qui viennent, d'être entendu pour des projets de ce type-là", a-t-il encouragé.

vl/ab/cbe/vl

Valérie Lespez